



## AVIS PUBLIC

### RÈGLEMENT 152-2025

#### RÈGLEMENT VISANT À CITER À TITRE D'IMMEUBLE PATRIMONIAL L'ÉGLISE DE SAINT-GILBERT

**AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ** aux contribuables de la Municipalité de Saint-Gilbert par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité :

**QUE** lors d'une séance tenue le 2 juin 2025, le conseil de la Municipalité de Saint-Gilbert a donné l'avis de motion intitulé « Citation de l'Église de Saint-Gilbert » et présentant le projet de règlement relativement au même objet, visant la protection de l'enveloppe extérieure de l'Église de Saint-Gilbert, dont l'objectif premier est d'assurer la préservation et la mise en valeur de l'immeuble patrimonial cité :

- L'apparence des façades extérieures de l'immeuble désigné;
- La volumétrie extérieure de l'immeuble désigné;
- Le parement de pierre de l'immeuble désigné;
- Les formes, les motifs et les matériaux des ouvertures d'origine;
- L'ensemble des vitraux de l'église;
- La division, subdivision, redivisions ou morcellement du terrain du lot concerné;
- La modification de l'aménagement ou de l'implantation d'un immeuble sans autorisation préalable sur le lot concerné;
- La démolition en tout ou en partie l'immeuble patrimonial désigné.

**QUE** le Conseil local du patrimoine tiendra une séance publique visant à entendre les citoyens et à répondre à leurs questions le **lundi 4 août 2025 à 19h30 dans la salle du conseil**, située au 110 rue Principale. À la suite de cette séance, le Conseil local du patrimoine transmettra un avis au Conseil municipal. Le projet de règlement peut être consulté au bureau de la Municipalité situé au 110, rue Principale, sur rendez-vous seulement au 418 268-8194.

**DONNÉ À SAINT-GILBERT, CE 4 JUILLET 2025.**

Mylène Robitaille,  
Directrice générale et greffière-trésorière

#### Certificat de publication

*Je, soussignée Mylène Robitaille, Directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Gilbert, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public conformément au Règlement 05-2023 sur les modalités de publication des avis publics de la Municipalité de Saint-Gilbert.*

*En foi de quoi, je donne ce certificat le 4 juillet 2025*

Mylène Robitaille,  
Directrice générale et greffière-trésorière